

PROGRAMME DE FORMATION EN PRESENTIEL

Inspection d'Ensembles Démontables Partie Pratique : Poutres et Grils Techniques

FOR-EVE IED-3 - 1J 05-22

✓ Objectifs pédagogiques

Être capable de préparer une inspection et d'inspecter des ensembles démontables tels que les poutres et grils techniques puis de rédiger un rapport d'inspection et de le commenter.

Durée 1 jour soit 7 heures de formation	Nombre de stagiaires, soit 6 stagiaires n'appartenant pas à la même structure 10 stagiaires appartenant à la même structure
Dates du .././.... au .././.... de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00	Tarifs, à titre indicatif Voir convention associée
Délai d'accès Ce délai est de l'ordre de 6 semaines (Délai de traitement du dossier auprès de l'OPCO et du SYNPASE)	Accessibilité aux personnes handicapées Les moyens seront mis en œuvre pour l'accueil de certaines personnes handicapées suivant le cahier des charges du SYNPASE
Formateur Richard GIL Richard FERRANTI	Lieu Chez un prestataire
Taux de satisfaction Taux en attente (Nouvelle formation)	Taux de réussite Taux en attente (Nouvelle formation)
Evaluation de la formation Par la rédaction d'un rapport d'inspection et de son commentaire	Interlocuteur à la disposition des stagiaires : Richard GIL Tél. : 06.34.90.42.06 Courriel : formation@diversis.fr

✓ Pré requis pour suivre la formation

Techniciens ayant une expérience de 5 ans au moins dans les métiers du spectacle et de l'évènementiel et une connaissance des poutres et grils techniques.

L'accès à cette spécialité est conditionné à la validité de la partie théorique réalisée lors de la formation de 3 jours référencée « FOR-EVE IED-PT - 3J 05-22 ».

✓ Méthodes et moyens pédagogiques

La partie pratique sera dispensée sur le parc d'un prestataire. Celui-ci montera la veille une ou plusieurs structures suivant les prescriptions de DIVERSIS (Complètes ou partielles).

Les matériels visibles seront des poutres et grils techniques montés dans leurs configurations les plus complètes possibles. Un recueil technique constitué, essentiellement, de photographies permettra de visualiser certains composants ou configurations spécifiques.

La revue documentaire s'effectuera sur site devant la ou les structures montées.

✓ Modalités de suivi et appréciation des résultats

Pour un bon suivi de la formation, les stagiaires disposent d'un dossier technique complet comprenant l'ensemble des documents nécessaires à l'inspection (Plans, notices technique, avis sur modèle, dossier technique et un rapport d'inspection vierge).

L'inspection s'effectue sur des montages réels avec des anomalies intégrées.

A l'issue de la formation pratique, le stagiaire commente au formateur son rapport d'inspection.

Le formateur complète la grille d'évaluation reprenant les 5 compétences.

L'évaluation finale revient au jury évaluateur du SYNPASE.

✓ Contenu détaillé

Module 1 : Préambule (0.5 heure)

- Présentations
- Objectif de la certification en inspection des ensembles démontables
- Objectif et organisation des inspections

Module 2 : Rappel de la méthodologie d'inspection (1 heure)

- Examen du contenu du dossier transmis aux stagiaires
- Rappel de la méthodologie globale de l'inspection

Module 3 : Inspection (1 heure)

- Examen du dossier technique (Plans, notices de montage, fiches techniques, procès-verbaux divers, avis technique « solidité », attestation de bon montage,...)
- Examen de ou des ensembles démontables avec recherche des anomalies
- Prise de cotes
- Prise de photographies
- Prise de notes

Module 4 : Rédaction du rapport d'inspection (1 heure)

- Renseigner le rapport d'inspection
- Retranscrire les relevés sur le rapport d'inspection
- Faire apparaître des anomalies rencontrées
- Argumenter ces anomalies
- Conclure en argumentant, si nécessaire

Module 5 : Présentation du rapport d'inspection au formateur (0.25 heures par stagiaire)

- Commenter le rapport d'inspection
- Citer les anomalies rencontrées
- Argumenter ces anomalies
- Argumenter la conclusion

Module 6 : Conclusion (1 heure)

- Echanges autour de cette formation
- Conclusion

✓ IMPORTANT CONCERNANT LA PARTIE PRATIQUE :

Equipements de Protection Individuelle à apporter :

- Chaussures de sécurité
- Casque
- Gants de manutention
- Harnais de sécurité équipé d'une double longe